Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-262200496-20261014-20260311-DE

MAIRIE DE PLEUBIAN
Département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PLEUBIAN

Séance du 14/10/2026

L'An deux mil vingt-six, le quatorze octobre à dix-sept heures trente, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de PLEUBIAN, légalement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN

Présents : **G.LE BRIAND, AM.BROUDIC, M.KERGALL, F.AMBERT, I.LE CORRE, F.TILLY, V.CORLOUER, M.HAMON, G.MENGUY, C.MEUDAL, L.PARANTHOEN,**
Excusés : **JY.RALON, , A.LE MORVAN**
Secrétaire : **F.AMBERT**

Unité centrale d'équipement informatique (1.1)

Le CCAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,
Considérant qu'il convient de changer l'ordinateur de la gestionnaire de l'accueil de la Résidence du Launay, considérant qu'il convient d'équiper la résidence de matériel informatique supplémentaire,
Vu la proposition de la société IMS,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de faire l'acquisition d'une unité centrale et d'équipement pour un montant total de : 1 486.79 € TTC ;
- Dit que la dépense sera imputée en investissement selon la répartition suivante : ***budget EHPAD, opération n° 2 « matériel informatique», chapitre 21 et article 2183 pour un montant de 1 486.79 €***
- Dit que la durée d'amortissement est de 2 ans

Après discussion, et à l'unanimité, les membres du CCAS émettent un avis favorable sur la proposition précitée et autorise la Vice-Présidente à signer le devis.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Le Maire, Président du C.C.A.S.
Gilbert LE BRIAND

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PLEUBIAN